



modification valeur nominale part sci familiale

Par **Tottereau Agnes**, le **21/04/2019** à **10:55**

Bonjour,

Je gère une SCI familiale.

La SCI a 10 ans.

Le bien acquis par la SCI a été restauré et aménagé.

L'an dernier la SCI a acquis les terrains avoisinants la propriété initiale.

La valeur actuelle du bien est très nettement supérieure à celle d'il y a 10 ans.

Dois-je modifier la valeur des parts nominales ? (la répartition en % n'a pas été modifiée)

Cette modification doit elle faire l'objet de publication, d'enregistrement ?

Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **21/04/2019** à **19:31**

Bonjour

Je ne vois pas l'intérêt de modifier la valeur --- nominale--- des parts...

Leur réelle valeur est une évaluation actuelle (si vente de parts ou vente du bien pour liquidation de la SCI par exemple)... Cette valeur s'obtient par la somme des éléments de l'actif du bilan diminuée des éléments du passif réel (dettes à long, moyen et court terme) et des provisions.